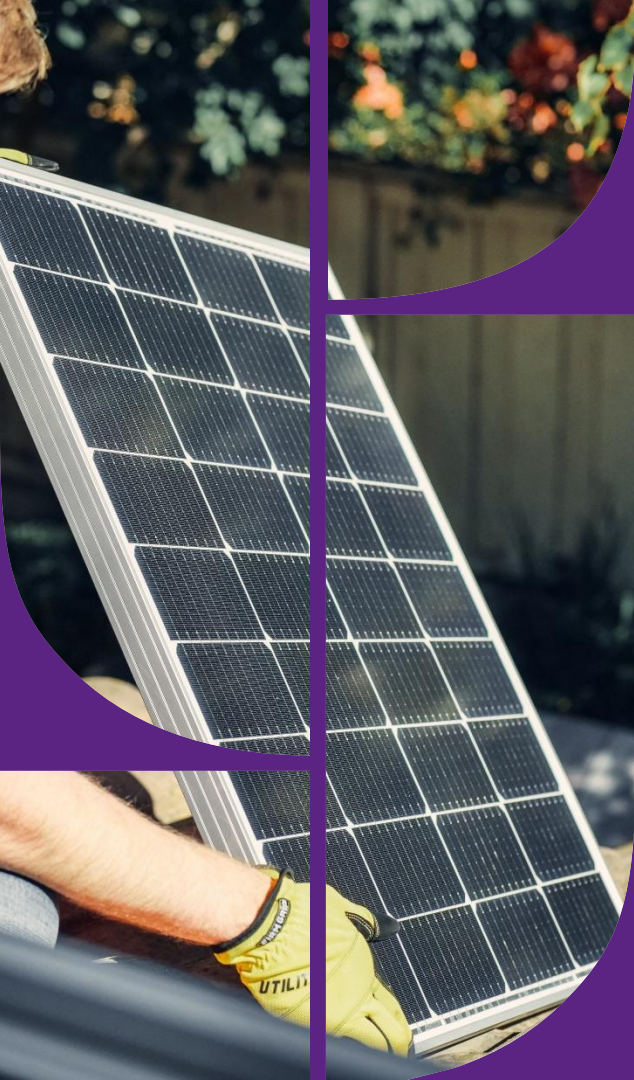




**PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
PUYLOUBIER (13)**

Parcelles AZ 108 / AZ 109

26 580 m²

Notice Environnementale – Auto Evaluation
étude au cas par cas



PROJET

NATURE DU PROJET	CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE MOINS D'1 MWC		
MAITRE D'OUVRAGE	SAS PREJEANCE INDUSTRIAL Activité : Prejeance Industrial <i>SAS, immatriculée sous le SIREN 852 466 218, dont le siège social se situe au 87 rue de Richelieu – 75002. Edouard FABRY est le gérant</i>		
EMPRISE AU SOL	Superficie des parcelles : 26 580 m ² Surface prévisionnelle dédiée au projet photovoltaïque : 14 200 m ²		
REGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET	Déclaration Préalable Examen au cas par cas (article R122-2 du Code de l'Environnement) – Rubrique 30		
MEMO RUBRIQUE 30	<i>Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)</i>	<i>Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières</i>	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc
OBJECTIF DE LA NOTICE	Réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes de la parcelle concernée. Anticiper les exigences réglementaires et propositions selon la doctrine ERC (Eviter Réduire Compenser)		

LOCALISATION

REGION	Provence-Alpes-Côte d'Azur
DEPARTEMENT	Bouches du Rhône - 13
EPCI	Paix d'Aix
COMMUNE	Puyloubier
PARCELLE	AZ 108 / AZ 109
ZONE PLU	Zone Naturelle



Source : Kelfoncier

Le projet est implanté sur un terrain globalement plat, et délimité :

*Au nord et à l'est, par des friches naturelles
Au sud et à l'ouest, par des zones agricoles et quelques habitations*

Mise en conformité administrative:

Les parties des parcelles sur laquelle le projet sera réalisé est située en zone naturelle et n'a pas été exploitée depuis au moins 12 années.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – son article 54 en particulier – a pour objectif d'encourager le développement de projets photovoltaïques, soit la production d'électricité d'origine solaire.

Les parcelles sont en cours d'inclusion dans le document cadre rédigée par la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône.

Nous comptons nous rapprocher de la commune et la communauté d'agglomération pour mise en compatibilité de notre parcelle au PLUi en vigueur.

Nous ne déposerons une autorisation administrative qu'une fois notre parcelle mise en conformité à la réglementation en vigueur (échanges avec la commune en cours).

INSERTION PAYSAGERE

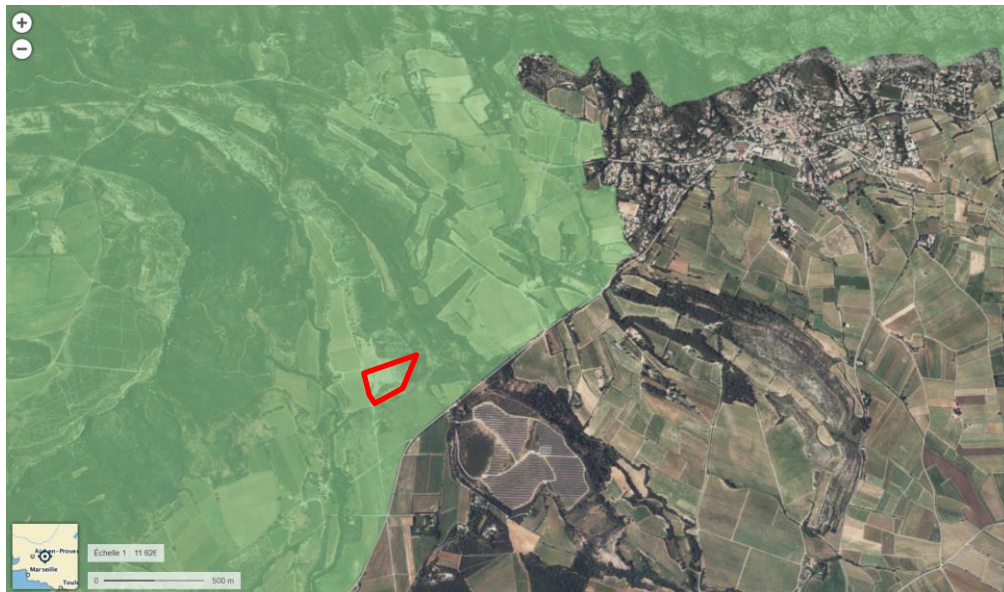


Le projet est implanté sur un terrain situé relativement isolé qui garantit :

- Peu d'avoisinant proche ;
- Projet paysager sera mené à toutes fins utiles sur le projet ;
- Une centrale solaire de grande capacité est implantée à moins de 500m à l'est

SYNTHÈSE DU MILIEU NATUREL HUMAIN et ZNIEFF TYPE 1 et 2

ZNIEFF de type 2 « MONTAGNE SAINTE-VICTOIRE - PLATEAU DU CENGLE ET DES BRÉGUIÈRES - LE DEVANÇON »



Le projet n'engendrera :

- Aucune nuisance sonore,
- Aucune nuisance olfactive,
- Aucune vibration,
- Aucun rejet de polluant,
- Aucun effluent, ni déchets à caractère dangereux

Le projet aura un impact positif pour le développement des énergies renouvelables et locales

Le projet est situé en zone ZNIEFF de type 2 et à proximité des zones Natura 2000 Habitats et Oiseaux « Montagne Sainte Victoire ».

Source : Géoportail

SYNTHESE ZONE HUMIDE



Source : Kelfoncier

D'après l'analyse cartographique des zones humides potentielles et avérées effectuées par l'écologue CEREG mandaté pour le pré diagnostic, aucune zone humide ni aucun milieu à caractère potentiellement humide n'est identifié au sein de l'emprise du projet. Les secteurs présentant une probabilité humide recensés à proximité du site sont principalement liés à la présence de cours d'eau temporaires, actifs lors d'épisodes de fortes pluies, ainsi qu'aux écoulements de surface issus du bassin versant de la montagne Sainte-Victoire.

Le projet n'est donc pas de nature à impacter des zones humides, et aucune incidence significative n'est attendue sur ces milieux.

SYNTHESE ENJEUX FAUNE FLORE BUREAU D'ETUDES CEREG

Nous avons mandaté un bureau d'étude écologique afin qu'il réalise un diagnostic écologique sur nos parcelles et nous assure que notre projet n'aura aucun impact significatif sur la faune et la flore locale.

Nous envisagions de réaliser un projet de grande échelle sur les parcelles objets de cette demande d'examen au cas par cas ainsi que de plusieurs parcelles concomitantes situées au Nord de notre foncier.

À la suite du passage de l'écologue, le projet a été revu à la baisse pour se focaliser uniquement sur une centrale de 990kWc sur les parcelles AZ 108 et AZ 109.

Le diagnostic qui a été effectué présente une synthèse globale des enjeux écologiques identifiés sur la base de l'analyse des données bibliographiques et d'une journée de prospection, effectuée en janvier 2026, au droit du périmètre du projet initial.

Au regard du niveau des enjeux écologiques identifiés ou pressentis sur la zone d'étude et du niveau actuel de connaissance du projet, les impacts bruts sur la biodiversité ont été évalués comme forts pour les reptiles et l'avifaune, modérés pour les invertébrés et les amphibiens, et faibles pour les autres groupes taxonomiques.

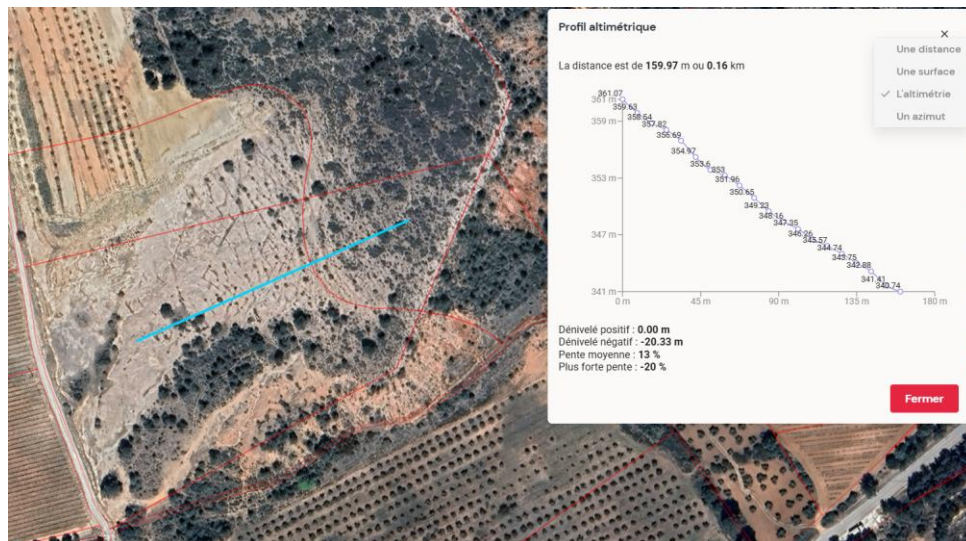
Les enjeux forts étant concentrés sur la pinède présente sur site, nous avons décidé d'exclure cette zone de notre nouveau calepinage afin de ne réduire au maximum notre impact sur les enjeux identifiés.

L'écologue a formulé des recommandations d'évitement, de réduction et d'accompagnement. Notamment une adaptation du calendrier d'intervention et un évitement de la zone boisée constituant un habitat de repos pour l'avifaune et l'herpétofaune et un refuge pour la faune et petite faune.

Au regard des conclusions qui ont été effectuées, Altarea Energies Renouvelables a revu son projet pour éviter la zone à risque et se concentrer sur le reste de la parcelle présentant moins d'enjeux. Le porteur de projet s'engage à prendre en compte ces recommandations préconisées par l'écologue notamment les mesures d'évitement et de réduction spécifiques afin de réduire le plus possible les impacts du projet.

Le pré-diagnostic incluant le rapport d'intervention est joint au présent retour.

TOPOGRAPHIE ET COTES ALTIMETRIQUES



L'analyse de la topographie du site montre que la parcelle du projet est relativement plate et qu'un projet de centrale solaire est cohérent sur ce terrain

Source : Kelfoncier

THEMATIQUE MILIEU NATUREL HUMAIN

Thématique Milieu Naturel Humain	Caractéristiques	Suggestions
PPRI Risques Inondation	Le site n'est pas exposé au risque Inondation.	Pas de suggestion particulière
Risque Sismique	Le site est situé en zone de sismicité faible.	Le dimensionnement des structures et des fondations prendra en compte les hypothèses réglementaires vis-à-vis de ce risque. Une étude géotechnique sera réalisée préalablement.
Risque Cavités Souterraines	Le site n'est pas exposé au risque des présence de cavités souterraines	Pas de suggestion particulière
Monuments Historiques	Le projet n'est pas soumis à avis des ABF ni situé en site classé	Pas de suggestion particulière
Aérodromes, Aéroports, Héliports	Aucun aéroport, aérodrome ou héliport ne se situe à proximité du site	Pas de suggestion particulière
Pollution	Le site n'est pas situé sur des sols pollués	Pas de suggestion particulière
Parcs Eoliens / Photovoltaïques	Aucun parc éolien n'est implanté à proximité de notre site Un parc photovoltaïque est situé à 300m de notre site	Pas de suggestion particulière
Lignes électriques	Une ligne électrique HTA passe en bordure de site ce qui facilitera le raccordement	Pas de suggestion particulière
Réseau Gaz	Aucun réseau de gaz ne passe sur le site	Pas de suggestion particulière
Réseau Eau	Aucune conduite d'eau ne passe sur le site	Pas de suggestion particulière

THEMATIQUE MILIEU NATUREL BIODIVERSITE

Thématique Milieu Naturel Biodiversité	Caractéristiques	Suggestions
ZNIEFF 1 & 2	Le site n'est pas situé en zone ZNIEFF de type 1. Le site est situé en zone ZNIEFF de type 2 "Montagne Sainte Victoire".	Au regard des enjeux que cela peut apporter, nous avons réaliser un passage écologue afin de nous assurer que notre projet n'aura pas d'impact significatif sur la biodiversité. Les conclusions sont jointes en annexe.
ZICO - Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux	Le site n'est pas situé en zone ZICO	Pas de suggestion particulière
Natura 2000 Directive Oiseaux	Le site est situé à 300m de la zone Natura 2000 Directive Oiseaux "Montagne Sainte Victoire"	Au regard des enjeux que cela peut apporter, nous avons réaliser un passage écologue afin de nous assurer que notre projet n'aura pas d'impact significatif sur la biodiversité. Les conclusions sont jointes en annexe.
Natura 2000 Directive Habitat	Le site est situé à 300m de la zone Natura 2000 Directive Habitats "Montagne Sainte Victoire"	
RPG - Registre Parcellaire Graphique (concernant la politique agricole).	La parcelle du site n'est pas déclarée au RPG et n'est plus exploitée depuis au moins 2013	Pas de suggestion particulière
Zones Humides	Le site n'est pas situé en zone humide	Pas de suggestion particulière
Forêts	Le site est situé à proximité d'un massif forestier, mais n'impactera pas celui-ci	Pas de suggestion particulière
Argile	Le site est situé dans une zone dont la probabilité de rencontrer des matériaux argileux en sous-sol est moyenne	Une attention particulière sera portée lors des études en amont de la construction de la centrale
Archéologie	Le site n'est situé dans une zone de présomption archéologique	Pas de suggestion particulière

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Surface prévisionnelle de l'emprise clôturée :

1,4 ha

Hauteurs maximale et minimale des panneaux :

Au point le plus haut, la hauteur de chaque table sera environ de 3 mètres et au point le plus bas, la hauteur du bord inférieur d'environ 1,1m.

Espacement interstitiel entre les panneaux :

L'espacement entre les panneaux sera de 20 mm.

Ces espaces permettent aux eaux de pluie de tomber sur l'ensemble de la parcelle et de ruisseler vers les évacuations ou de s'infiltrer librement sur le terrain.

Espacement entre les rangées de panneaux :

L'espacement entre deux rangées de panneaux sera d'environ 3 mètres

Inclinaison, technologie et provenance des panneaux :

Les tables sont inclinées de 15°, globalement orientées au sud.

Le choix précis du modèle de panneaux photovoltaïques n'est à ce stade pas déterminé, néanmoins la technologie sera elle en monocristallin pour des raisons de robustesse, de performance ainsi que de rendement surfacique.

Le choix des panneaux se fera également sur le faible bilan carbone associé.

Selon l'ADEME, « l'énergie nécessaire à la fabrication d'un système photovoltaïque est restituée au bout d'un à trois ans d'exploitation selon la technologie de module et sa région d'installation en France. Les avancées techniques attendues dans les prochaines années permettront de réduire ce temps de retour énergétique à moins d'un an dans le sud pour les principales catégories de modules. Pendant les 30 ans de sa vie, un système photovoltaïque produira donc entre 10 et 30 fois l'énergie dépensée tout au long de son cycle de vie ».

Modalités d'entretien du parc :

Contrat d'entretien des espaces verts avec une entreprise locale ;

Entretien sous la centrale via une coupe régulière ;

CARACTERISTIQUES DE LA CLOTURE

Hauteur

La zone de la centrale sera ceinturée par une clôture garantissant la sécurité des personnes extérieures au site et la sécurité de l'installation en cas de tentative d'intrusion. La clôture mesurera 2 m de haut. Elle sera constituée d'un grillage à mailles sur un linéaire total d'environ 500 mètres.

Mailles et Passages à petite faune terrestre:

Le maillage qui sera mis en œuvre permettra la circulation de la petite faune locale : maillage plus large en partie inférieure (30 cm en partant du sol) peut être proposé.

Des passe-gibiers au ras du sol (maille de 20x5cm) pourront être installés afin de favoriser la continuité des déplacements sur le site de petits mammifères tels que rongeurs et hérissons.

La clôture sera ajourée permettant d'assurer le libre écoulement des eaux.

DUREE PREVUE DE L'EXPLOITATION ET MODALITES DE DEMANTELEMENT/RECYCLAGE

Durée prévue de l'exploitation : 30 ans

Modalités de démantèlement et de recyclage :

À l'issue de la période d'exploitation, la centrale photovoltaïque est soit renouvelée avec de nouveaux équipements plus performants, soit démontée afin de rendre le terrain dans son état initial.

Les panneaux solaires photovoltaïques principalement composés de silicium cristallin avec un cadre en aluminium ont un quota de recyclage de 94% (technologie retenue pour ce projet)

Les modules seront collectés et recyclés par SOREN, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Le recyclage est financé grâce à l'éco-participation.

En plus des modules photovoltaïques, les éléments suivants de la centrale seront également démantelés : les structures métalliques sur lesquelles les panneaux photovoltaïques sont montés, le poste de transformation qui contient les onduleurs et les transformateurs, le poste de livraison, les câbles, les chemins d'accès internes à la centrale, et la clôture entourant la centrale.

Le démantèlement est techniquement simple et rapide et ne compromettra pas la nature du sol de la parcelle.

Modalités d'accès au parc photovoltaïque

La route publique mène directement aux parcelles sur lesquels notre site est situé.

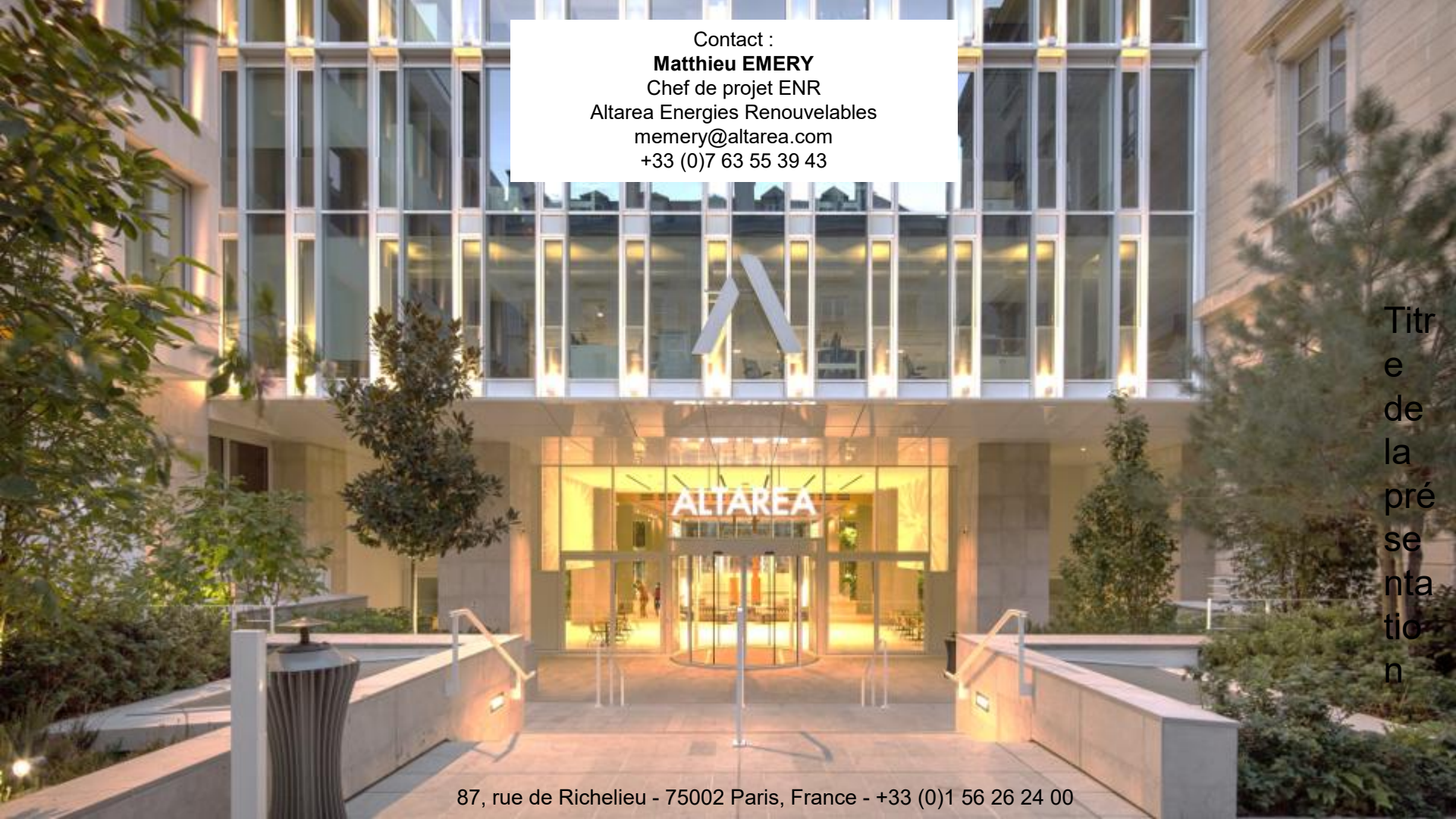


Grandes étapes du chantier et calendrier prévisionnel :

Le chantier comprendra les grandes étapes suivantes qui se dérouleront dans l'ordre ci-dessous :

- Travaux de VRD et terrassement : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Réalisation des fondations: durée prévisionnelle d'un mois environ
- Assemblage et pose des structures : durée prévisionnelle d'un mois environ;
- Pose des panneaux : durée prévisionnelle de deux mois environ;
- Câblage et réalisation de la partie électrique : durée prévisionnelle d'un mois environ ;
- Mise en service de la centrale : durée prévisionnelle d'un mois environ ;

Durée totale des travaux : 5-6 mois environ (superposition de tâches) + 1 mois de mise en service



Contact :
Matthieu EMERY
Chef de projet ENR
Altarea Energies Renouvelables
memery@altarea.com
+33 (0)7 63 55 39 43

Titre
de
la
présen-
tation

87, rue de Richelieu - 75002 Paris, France - +33 (0)1 56 26 24 00